

## Réaménagement de la Place Pasteur - Lancement d'un concours d'architecture

**M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur :** Le programme des équipements publics lié à la réalisation de l'opération des «passages Pasteur» comprend notamment la requalification complète des espaces publics internes au périmètre. Ce programme a fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal du 19 janvier 2004.

Le calendrier de réalisation de l'opération prévoit une livraison anticipée d'une partie du programme du centre commercial et, concomitamment, de la Place Pasteur entièrement réaménagée. L'échéance prévisionnelle de cette livraison, fixée à fin 2007, marquera une étape importante dans le déroulement de l'opération.

La Place Pasteur, véritable pôle central du plateau piéton du centre-ville, constitue à la fois un point de convergence, un carrefour piéton, et apparaît comme une «respiration» le long de l'axe commerçant majeur de la Boucle.

L'habillage actuel de la place, directement hérité du milieu des années 1970, reflète la situation de Besançon en tant que ville pionnière en matière de piétonnisation. Cependant, l'évolution de la place doit s'envisager en étudiant comment la libérer de cet aménagement marquant, pour accompagner l'évolution des activités dans l'îlot Pasteur.

Son espace, assez restreint, ne permet pas a priori d'envisager le développement du lieu pour de grandes activités festives, fonction plutôt dévolue à la Place de la Révolution. En revanche, il s'agit de situer les fonctions et usages propres à la Place Pasteur dans une logique de complémentarité avec les espaces publics environnants, tout en lui conférant une image distincte.

Dans ce but, plusieurs orientations sont proposées :

1. privilégier le développement d'un espace de convivialité, intégrant des terrasses, en lien et en synergie avec le projet des Passages Pasteur, dont la partie jouxtant la place correspond à des activités de restauration.
2. encourager le déploiement des terrasses, sans pour autant contraindre les circulations piétonnes, importantes à cet endroit.
3. permettre l'intégration d'éléments de mobilier urbain à définir (bancs, conteneurs enterrés, ainsi que des éléments végétaux).
4. imaginer une conception globale du lieu selon une approche plastique, pouvant intégrer une intervention artistique.

La validation des évolutions attendues quant à la vocation future de la place, à ses fonctions et usages souhaités, servira de base au cahier des charges de la consultation à engager.

La procédure proposée est celle du concours d'urbanisme - architecture ; elle apparaît comme la plus adaptée au montage et aux résultats attendus, et permettra au jury de délibérer sur des projets en vue de retenir le lauréat.

Le concours distingue deux périmètres :

1. un périmètre d'étude portant sur l'ensemble des espaces publics et voies à proximité de l'îlot Pasteur,
2. un périmètre de réalisation circonscrit à la Place Pasteur et au début de la Grande Rue.

Les espaces publics concernés débordant du périmètre opérationnel de la ZAC Pasteur, l'étude est à envisager en co-maîtrise d'ouvrage Ville/SEDD, la SEDD restant maître d'ouvrage unique sur le périmètre de réalisation, tel qu'il est convenu dans le cadre de sa mission.

Le lauréat du concours se verra confier une mission complète, conception et réalisation, sur la place Pasteur et le début de la Grande Rue. L'objectif est de réaliser les travaux pour l'été 2007.

En application du parti retenu dans l'étude générale, la Ville de Besançon réalisera pour sa part la rue du Lycée, la rue Claude Pouillet et la rue Pasteur, plus tard en fonction du déroulement du chantier dans l'îlot.

Le Conseil Municipal est invité à :

- valider les orientations proposées pour constituer le cahier des charges de consultation,
- autoriser le lancement de la consultation suivant les modalités présentées.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 15 juillet 2005.*